



REGLEMENT BisCoteaux Trail 5^{ème} Edition 2025

• ARTICLE 1 : Organisation

Le BisCoteaux Trail est une course pédestre organisée par l'Association Sportive Pierre Fabre Toulouse qui se déroulera le dimanche 8 juin 2025.

Les départs des courses sont fixés à VIGOULET-AUZIL Place André Marty, aux heures indiquées ci-dessous

- 9h00 pour la course nature de 20 km
- 9h30 pour la course nature de 9 km. ([Challenge Trail Sud Toulousain](#))
- 9h35 pour la marche nordique de 9 km.
- Pour les courses ado/enfants
 - 11h30 : Animation enfant Eveil Athlé (de 2016 à 2018) & Baby athlé (de 2019 à 2021) : parcours motricités
 - 11h45 : Kid Trail : 1.5 km (de 2014 à 2015 : U12)
 - 11h50 : Teen Trail : 3 km (de 2012 à 2013 : U14)
 - 11h55 : Teen Trail : 5 km (de 2010 à 2011 : U16)

• ARTICLE 2 : Parcours & distances

Le BisCoteaux Trail est composé de :

- Deux épreuves de trail chronométrées empruntant un parcours nature (sur sentiers et chemins) :
 - Trail de 20 KM avec environ 440 mètres de dénivelé positif
 - Trail de 9 KM avec environ 187 mètres de dénivelé positif
- Une marche nordique sur le même parcours Trail de 9.0 KM (187m D+), sans chronométrage, sans classement
- Trois Kid'Cross enfant/ado (<1.5 km (8m D+) /<3.0 km (38m D+) /<5.0 km (66m D+)) sans chronométrage, sans classement
- Une animation enfant (0m D+) et baby athlé (0m D+) sans chronométrage, sans classement.

Certaines portions du parcours du BisCoteaux Trail traversent des propriétés privées : l'accord de passage exceptionnel n'est donné que pour cet évènement le jour de la course, tout passage en dehors de cette date n'est pas de la responsabilité de l'organisation. Le nombre de dossards attribué par course sera limité.

Les courses ne sont pas ouvertes aux canicross.

⇒ Par contre la marche peut être effectuée accompagné d'un chien tenu en laisse.

En cas de nécessité, comme des conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, forts risques orageux...) le départ peut être reporté voire la course annulée. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours. Dans le cas de l'annulation de l'évènement pour les raisons précitées aucun remboursement d'inscriptions n'aura lieu.

• ARTICLE 3 : Inscription et droits d'engagement :

Les épreuves Trail seront chronométrées avec classement et sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés :

- ✓ **Trail de 20 KM** : pour les personnes nées en 2007 ou avant, le nombre maximal de participants payant admis sera de 300 pour cette distance.
- ✓ **Trail de 9.0 KM** : pour les personnes nées en 2009 ou avant, le nombre maximal de participants payant admis sera de 300 pour cette distance.

Nombre de participants maximum pour les épreuves non chronométrées :

- Marche nordique 9.0 KM : 40 participants maximum
- Baby athlé : 20 participants maximum
- Animation enfant : 20 participants maximum
- Teen 5KM : 40 participants maximum
- Teen 3KM : 40 participants maximum
- Teen 1.5KM : 40 participants maximum

Une autorisation parentale devra être présentée pour les coureurs non majeurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. Indispensable lors du retrait du dossard.

La Marche nordique de 9.0 km et l'animation enfant / Baby athlé ne seront pas chronométrés et seront sans classement. Le certificat médical n'est pas nécessaire, mais une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Les courses enfants/ado ne seront pas chronométrées, mais un classement pourra être fait, de ce fait il est obligatoire pour les mineurs participants que les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. Indispensable lors du retrait du dossard.

Il est rappelé que des contrôles seront effectués à la remise des dossards. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les inscriptions sont à faire sur le site internet www.biscoteaux-trail.fr via la plateforme Chrono-start avec paiement sécurisé.

Pas d'inscription pour les courses le jour de l'évènement.

L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée. Le montant de l'inscription de la course est fixé au tarif de

- le 9.0 km : 11€ avant le 31/05/2025 puis 15€
- le 20 km : 19€ avant le 31/05/2025 puis 25€
- Marche 9.0 km : 5€
- Animation enfant, Kid Trail & Teen Trail : 3 €

(Comprenant un bon pour une bière à la buvette, le chronométrage par puces électroniques, les ravitaillements).

Frais supplémentaire à la charge du coureur/marcheur pour les inscriptions par internet.
Tout engagement est ferme et définitif et ne donne lieu à aucun remboursement en cas de non-participation.

Une partie des droits d'inscription sera reversée à la Fondation Pierre Fabre.

IMPORTANT : pour tous les participants concernés !!

En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants présentant selon le cas :

- ✓ une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ✓ Désormais tout participant MAJEUR non licencié FFA (quelle que soit sa nationalité) souhaitant s'inscrire à une course running organisée en France devra satisfaire au Parcours Prévention Santé. Concrètement, pour son inscription à la course choisie il devra se connecter, dans les 3 mois qui précèdent l'évènement, à la plateforme dédiée pps.athle.fr et suivre la procédure.
- ✓ Pour les mineurs exclusivement, le document attestant que le questionnaire de santé a été dûment rempli par le mineur et la personne exerçant l'autorité parentale et que chacune des rubriques a donné lieu à une réponse négative. Le contenu du questionnaire de santé est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports
La personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste qu'elle a, avec le sportif mineur, renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur. » lien vers le questionnaire du ministère : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043488605.
A défaut, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois doit être fourni.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement ou d'inscription invalide.

Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription ou envoyés par la suite par courrier postal :

Association Sportive Pierre Fabre Toulouse
Stéphane CHAPPERT
Centre de Recherche Pierre Fabre
3 avenue Hubert Curien
BP 13562
31035 Toulouse cedex 1 ou par courrier électronique à :
biscoteauxtrail@gmail.com

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Les inscriptions seront closes le 07/06/2025 ou dès que le nombre maximal de 700 inscriptions sera atteint pour la totalité des courses.

• **ARTICLE 4 : Chronométrage :**

Une puce électronique, servant au chronométrage, sera intégrée au dossard distribué avec le packaging de départ uniquement pour les courses Trail (9 & 20 km).

Les concurrents qui souhaitent abandonner, devront le faire savoir aux postes de ravitaillement ainsi qu'au contrôle des dossards ou à n'importe quel signaleur de l'organisation.

• ARTICLE 5 : Signalisation et balisage :

Le balisage sera assuré avec de la rubalise spécifique et/ou une bombe de peinture biodégradable ainsi que des panneaux fléchés. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques pour assurer la sécurité routière. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course. Ils assureront également le débalisage systématique.

• ARTICLE 6 : Secours & Ravitaillements :

Un Dispositif de Premiers Secours sera présent sur le terrain pour assurer les secours de première urgence, avec véhicule et liaison avec le Centre Hospitalier Ranguel.

Une équipe de secours supplémentaire avec un véhicule ambulance sera également présente sur l'aire de départ/arrivée.

Un médecin sera également présent sur la ligne de départ et d'arrivée.

Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle.

Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture après environ 4km pour les deux courses de Trail, puis environ 11km et 16 km pour la course longue.

Le coureur doit veiller, à disposer au départ de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Un ravitaillement sera servi à tous concurrents à l'arrivée.

• ARTICLE 7 : Assurances :

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Responsabilité civile : les organisateurs et les participants sont couverts par une police d'assurance. Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'organisation.

biscoteauxtrail@gmail.com

• ARTICLE 8 : Classement et récompenses :

Aucun prix en espèce ne sera distribué. Seront récompensés

- Trail 20 KM : 3 premiers hommes et 3 premières femmes.
- Trail 9.0 KM : 3 premiers hommes et 3 premières femmes.

Puis les premiers et premières des catégories d'âge comme listés ci-dessous

CA : 2008 et 2009 (uniquement sur le 9 km)

JU : 2006 et 2007

ES : 2003 et 2005

SE : 1991 à 2002

M0 : 1990 - 1986 / M1 : 1985 - 1981 / M2 : 1980 - 1976 / M3 : 1975 - 1971 / M4 : 1970 - 1966 / M5 : 1965 - 1961 / M6 : 1960 - 1956 / M7 : 1955 - 1951 / M8 : 1950 - 1946

Un coureur ne pourra recevoir qu'une seule récompense suivant l'ordre listé précédemment.

• ARTICLE 9 : Droit à l'image :

Par sa participation à l'une des courses inscrites au BisCoteaux Trail ® – édition 2025, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice, Association Sportive Pierre Fabre Toulouse ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse complète.

• ARTICLE 10 : Annulation et conditions d'indemnité :

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident ;
- une maladie grave ;
- le décès du coureur lui-même.
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 1er Juin 2025 à l'adresse mail : biscoteauxtrail@gmail.com

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement ou d'inscription invalide.

• ARTICLE 11 : Remise des dossards :

➤ Sur place au village de Vigoulet-Auzil, Place André Marty :

- le samedi 7 juin 2025 de 14h00 à 17h00.
- le dimanche 8 juin 2025 le jour de la course, à partir de 7H30.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de retard de la remise des dossards le jour de la course.

• ARTICLE 12 : Pénalités et disqualifications :

Les concurrents seront éliminés ou recevront une pénalité de temps pour cause de : –

- falsification de dossard ;
- absence de dossard ;
- absence de l'équipement obligatoire ;
- non pointage aux postes de contrôles ;
- pollution ou dégradations des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritits...)
- ravitaillement en dehors des zones prévues ;

- manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation ;
- utilisation d'un moyen de transport extérieur.

Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Les réclamations seront recevables jusqu'à 1 heure après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site de départ/arrivée.

• ARTICLE 13 : Ethique de course :

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement
- respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation
- profiter des superbes paysages
- respecter les zones autorisées au public
- penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes
- regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés
- ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

• ARTICLE 14 : Acceptation du règlement :

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.